01.01.00. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES : TERRASSEMENTS

01.01.01. Décapage général

Prestation

Décapage général sur une épaisseur de 20 cm, y compris toutes sujétions de découpe au clipper des enrobés et de tout autre revêtement dur existant sur l'emprise du projet le nécessitant, ainsi que toutes manutentions et évacuation des déblais et gravois au fur et à mesure de l'avancement des travaux à la décharge publique.
Du niveau -0,25 au niveau -0,45 m

Localisation en Tranche Ferme

Sur l'emprise de la cour de récréation existante, selon indications portées sur les plans de l'architecte.

Localisation en Tranche Conditionnelle

Sur l'emprise de la salle de motricité, majorée d'un mètre en périphérie, selon indications portées sur les plans de l'architecte et de l'ingénieur structure.

Mode Métré **Le mètre carré (M^2)**

01.01.02. Terrassements généraux en déblais

Prestation

01.01.02 a - **Fouille en pleine masse** en terrain avec une sur-largeur de 1,00 m en périphérie.
Du niveau -0,45 m au niveau -1,00m.

01.01.02 b – **Fouille en Rigole**
Du niveau -1,00 m au niveau – 1,31 m pour les semelles SF2
Du niveau -1,00 m au niveau -1,46 m pour les semelles SF1, en limite de propriété

Mise en forme de l'aire de construction et de ses emprises comprenant tous les travaux de terrassements généraux en déblais, où l'extraction pourra être mécanique, hydraulique ou manuelle, compte tenu de tous les aléas (roches, bancs de pierre, blocs erratiques, poches, etc.) relatifs au terrain et à la nature du sol rencontré.

L'entrepreneur titulaire du présent lot dispose des conclusions du rapport géotechnique et de fait, est réputé connaître la zone, aussi, il ne pourra se prévaloir d'aucun supplément de prix pour quelque difficulté que ce soit rencontrée lors de l'ouverture des fouilles.

La prestation comprend notamment :
- les demandes et obtentions de toutes autorisations administratives nécessaires pour l'occupation du domaine public le cas échéant ;
- les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des services concessionnaires concernés ;

- l'implantation de ses ouvrages en tenant compte du niveau général fixé par l'architecte ;
- l'amenée, la mise en place et le repliement de tout le matériel nécessaire ;
- tous les essais et sondages complémentaires éventuellement demandés par le rapport géotechnique ;
- les déblais de toute nature, y compris matérialisation au besoin de rampes et/ou chemins provisoires, et toutes manutentions ;
- la purge de toutes les zones de portance insuffisante éventuellement rencontrées ;
- les modifications en cours des travaux du fait de canalisations et/ou ouvrages imprévus ;
- l'avertissement du Maître d'Ouvrage en cas de découverte de trésors, objets d'art et/ou antiquités dans les fouilles.

Nota : la prestation comprend en outre toutes sujétions de talutage des parois au droit des galeries techniques le cas échéant, de même que la mise en œuvre de tout venant en fond de galeries

Localisation en Tranche Ferme

Sur l'emprise du bâtiment neuf, majorée d'un mètre en périphérie, y compris surprofondeur éventuelle pour matérialisation de galeries techniques (sous la cuisine et les sanitaires) et pour enfouissement du bac séparateur et récupérateur de graisse, selon indications portées sur les plans de l'architecte et de l'ingénieur structure.

Localisation en Tranche Conditionnelle

Sur l'emprise de la salle de motricité, selon indications portées sur les plans de l'architecte et de l'ingénieur structure.

Mode Métré **Le mètre cube non foisonné (M^3)**

01.01.03. Remblais compactés

Prestation

Remblayage aux abords du projet comprenant l'apport de matériau neuf (tout-venant, terre végétale, etc.) à régaler par couches successives de 0,30 m d'épaisseur, compris toutes sujétions de compactage soigné jusqu'au niveau de référence voulu avant aménagement de voirie.

Localisation en Tranche Ferme

En périphérie du bâtiment neuf, y compris autour du bac séparateur et récupérateur de graisse, selon indications portées sur les plans de l'architecte et de l'ingénieur structure.

Localisation en Tranche Conditionnelle

En périphérie de la salle de motricité, selon indications portées sur les plans de l'architecte et de l'ingénieur structure. Du niveau -0,25 à -1,00m, sur une largeur moyenne de 1,00m. Au pourtour extérieur des semelles SF2.

Mode Métré **Le mètre cube non foisonné (M^3)**

01.01.04. **Evacuation des excédents**

Prestation

Evacuation en décharge publique autorisée de l'ensemble des terres ou autres excédents provenant du décapage et des terrassements généraux en déblais, y compris toutes sujétions de chargement, déchargement, et paiement des redevances le cas échéant.

Localisation en Tranche Ferme

Pour l'ensemble des excédents suite à la construction du bâtiment neuf.

Localisation en Tranche Conditionnelle

Pour l'ensemble des excédents suite à la construction de la salle de motricité.

Mode Métré **Le mètre cube non foisonné (M^3)**